

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : SA d'HLM UNICIL: aide départementale pour la construction en VEFA de 90 logements locatifs sociaux à Aix-en-Provence et Bouc-Bel-Air.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Unicil une subvention globale de 315 000 €, selon le détail suivant :
- 90.000 € pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux au sein du programme "Le Belmont" 2875 route de Galice à Aix-en-Provence, pour un budget prévisionnel TTC de 3.139.665 €;
- 225.000 € pour l'acquisition en VEFA de 72 logements locatifs sociaux en résidence intergénérationnelle "Montaury" chemin de Sauvecane à Bouc-Bel-Air, pour un budget prévisionnel TTC de 12.759.862 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 3 logements à Aix-en-Provence et de 8 logements à Bouc-Bel-Air en faveur du Département, selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe V du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**